

Séance du 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Alain Claisse, 1^{er} Adjoint.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Pesson et Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusés : Mrs Deschamps, Desfarges et Pernet

Absent : M. Chades

Pouvoir : M. Deschamps à M. Claisse

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 23/09/2025

Date d'affichage : 23/09/2025

Délibération n°20251003_033

Objet : Admission d'une créance en « non valeur »

M. le 1^{er} Adjoint fait part d'un état de sommes que le Service de Gestion Comptable souhaite faire mandater en « non valeur » :

- 0,50 € pour le Budget Commune (cantine scolaire)

Ce dernier demande, par conséquent, au Conseil Municipal, de bien vouloir constater l'admission de cette somme à l'article 6541.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Adjoint,
Alain Claisse

